MANDAT DU COMITÉ

7. Le mandat du Comité ministériel des services aux citoyens est d'assurer la cohérence et la coordination des politiques et des actions gouvernementales dans les domaines de l'enseignement supérieur, des transports, de la justice, de la langue française, de la laïcité de l'État, de la réforme parlementaire, de la sécurité publique, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, de l'administration gouvernementale, des relations canadiennes, de la francophonie canadienne, des institutions démocratiques, de la réforme électorale, des aînés, des proches aidants, de la famille, des affaires municipales, de l'habitation, de la culture, des communications, du loisir, du sport, de la condition féminine, de l'informatisation du réseau de la santé, de la protection de la jeunesse et de l'enfance ainsi qu'en ce qui concerne les droits de la personne, l'enfance, la jeunesse, les relations avec les Québécois d'expression anglaise, l'occupation du territoire, le bâtiment, la capitale nationale et les affaires maritimes;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1203-2021 du 8 septembre 2021;

QUE le nom du comité prévu au premier tiret du troisième alinéa du dispositif du décret numéro 1166-2017 du 6 décembre 2017 soit modifié en conséquence.

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

77431

Gouvernement du Québec

Décret 893-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soit confiée au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration la responsabilité de l'application des lois suivantes:

1° la Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs (chapitre M-37.1);

2° la Loi proclamant le Mois du patrimoine hispanique (chapitre M-37.2);

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1457-2021 du 24 novembre 2021.

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

77432.

Gouvernement du Québec

Décret 894-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT la nomination de madame Julie Gingras comme sous-ministre du ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Julie Gingras, sous-ministre adjointe au ministère des Finances, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère des Finances, administratrice d'État I, au traitement annuel de 243 653 \$ à compter du 11 juin 2022;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à madame Julie Gingras comme sous-ministre du niveau 4 soit majoré de 20%;

Que les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Julie Gingras comme sous-ministre du niveau 4.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES QUELLET

77433

Gouvernement du Québec

Décret 895-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT la nomination de madame Juliette Champagne comme sous-ministre du ministère de la Langue française

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Juliette Champagne, sous-ministre associée au ministère de la Justice, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de la Langue française, administratrice d'État I, au traitement annuel de 186 901 \$ à compter des présentes;

Que les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Juliette Champagne comme sous-ministre du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

77434

Gouvernement du Québec

Décret 896-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT la nomination de madame Dominique-Valérie Malack comme sous-ministre adjointe au ministère de la Langue française

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

Que madame Dominique-Valérie Malack, sous-ministre adjointe au ministère de la Culture et des Communications, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Langue française, au traitement annuel de 178 406\$ à compter des présentes;

Que les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Dominique-Valérie Malack comme à une sousministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif, Yves Ouellet

77435

Gouvernement du Québec

Décret 897-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT la nomination de madame Geneviève Lajoie comme sous-ministre adjointe au ministère de la Langue française

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Geneviève Lajoie, secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Langue française, au traitement annuel de 178 406 \$ à compter des présentes;

Que les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Geneviève Lajoie comme à une sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES QUELLET

77436

Gouvernement du Québec

Décret 898-2022, 1er juin 2022

CONCERNANT monsieur Ariel Genest-Boileau, secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif

ATTENDU QUE monsieur Ariel Genest-Boileau a été nommé secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif par le décret numéro 719-2020 du 8 juillet 2020, modifié par le décret numéro 596-2022 du 30 mars 2022:

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de secrétaire adjoint à la législation au ministère du Conseil exécutif;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

Que le décret numéro 719-2020 du 8 juillet 2020, modifié par le décret numéro 596-2022 du 30 mars 2022, soit modifié de nouveau par la suppression, dans le titre et dans le premier alinéa du dispositif, de «à la législation»;